

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 OCTOBRE 2009

Délibération  
n° 2009.10.213

Aide à l'immobilier -  
Entreprise  
**MIROITERIES DE  
L'OUEST : annulation  
des crédits restant à  
verser**

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2009**

**Secrétaire de séance :** Jacques DUBREUIL

### Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

### Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

### Excusé(s) représenté(s) :

Brigitte BAPTISTE par Bernard CAVY, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Marie-Noëlle DEBILY par Catherine DEBOEVERE, Gilles VIGIER par André LAMY

### Excusé(s) :

**DELIBERATION  
N° 2009.10.213**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /  
DISPOSITIFS D'AIDES AUX ENTREPRISES

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

**AIDE A L'IMMOBILIER - ENTREPRISE MIROITERIES DE L'OUEST : ANNULATION DES CREDITS RESTANT A VERSER**

Par délibération n°12 du 25 janvier 2002, le conseil communautaire a approuvé le versement, à l'entreprise MIROITERIES DE L'OUEST, d'une subvention d'un montant de 53 038 € dans le cadre de la réalisation d'un programme d'investissements immobilier et humain. La convention a été signée le 22 mars 2002.

Le programme d'investissement immobilier a été réalisé. En revanche, sur 25 créations d'emplois prévues dans le programme, seules 17 ont été concrétisées.

En conséquence et en accord avec les dirigeants de l'entreprise, il a été convenu d'annuler le versement restant à intervenir au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 24 septembre 2009,

**Je vous propose donc :**

**D'APPROUVER** l'annulation des versements restant à intervenir (soit environ 10 608 €) sur le dispositif d'aide à l'immobilier pour le dossier MIROITERIES DE L'OUEST.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**21 octobre 2009**

**Affiché le :**

**21 octobre 2009**